

Votre enfant va bénéficier d'un acte chirurgical en ambulatoire, c'est-à-dire qu'il sera pris en charge dans la journée pour une intervention programmée et réglée ou un examen douloureux, avec une sécurité équivalente à celle de la chirurgie en hospitalisation classique. La décision de ce mode de prise en charge se fait au terme de la consultation pré anesthésique d'un commun accord.

Il est important de lire attentivement ces recommandations et de demander toute explication complémentaire que vous souhaiteriez avoir.

Département d'anesthésie
réanimation

Secrétariat
Tél.: 04 78 78 27 53

Dr Edouard Aubert
Dr Georges Romero
Dr Henri Sebban
coordonnateurs du département

Ce document a été réalisé à l'attention des personnes malades par l'équipe du Département d'anesthésie et réanimation du Centre Léon Bérard

Recommandations pour le jeûne chez l'enfant avant l'anesthésie pour chirurgie ambulatoire

AVANT L'ANESTHESIE

Prévenez de toute modification de l'état de santé de votre enfant en appelant le secrétariat d'anesthésie du Centre Léon Bérard au:
04.78.78.27.53.

LE JOUR DE L'ANESTHESIE

Jeûne des solides

Anesthésie programmée le matin :

- La veille de l'intervention, un dîner normal, léger.
- Le jeûne strict (pas d'alimentation) pour les aliments solides commence à partir de minuit.
- Parmi les aliments interdits sont compris : bonbons, chewing-gums, lait et produits laitiers, jus de fruits avec pulpe.

Anesthésie programmée l'après-midi (après 14 heures) :

- Un petit-déjeuner léger peut être pris le matin à sept heures.
- Pas d'alimentation ensuite.

Jeûne des liquides

Les liquides clairs peuvent être bus pendant une période plus longue, mais la dernière prise est fixée à 2 h avant l'anesthésie.

- La quantité est de 10 ml par kg, c'est-à-dire 100 ml de boissons claires pour un enfant de 10 kg (sont interdits : lait, jus d'orange pulpé).

Pour l'alimentation lactée du nourrisson

Nourrisson alimenté au sein : L'heure de la fin de la dernière tétée est fixée à 3 h avant l'anesthésie.

Nourrisson alimenté au lait artificiel : L'heure de la fin du dernier biberon est fixée à 4 h avant l'anesthésie.

APRES L'ANESTHESIE

- Une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue.
- La personne accompagnante ne peut être celle qui conduit la voiture.
- En cas de problème, vous pouvez joindre l'anesthésiste réanimateur d'astreinte en **téléphonant au Centre Léon Bérard au numéro suivant : 04.78.78.28.28.**